

Initiative sur le secteur bénévole
et communautaire

L'aventure

continue

Le **deuxième rapport** à l'intention des Canadiens
et des Canadiennes sur la mise en œuvre de
l'Accord entre le gouvernement du Canada
et le secteur bénévole et communautaire

Rapport connexe :

Mise en œuvre au sein du gouvernement du Canada

Préparé par le gouvernement du Canada
Décembre 2004

Table des matières

INTRODUCTION	1
A. LES ASSISES DU CHANGEMENT	2
B. NOS RÉALISATIONS À CE JOUR	4
1. PRÉPARER LE TERRAIN	5
■ Adopter une perspective propre au secteur bénévole et communautaire	5
■ Intégrer les exigences de l'Accord aux mécanismes de production de rapport	5
■ Favoriser les échanges de personnel entre les secteurs	5
2. POURSUIVRE LES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE À COURT TERME	6
■ Faire valoir l'Accord et les Codes	6
■ Renforcer la collaboration interministérielle	7
■ Renforcer la collaboration entre les secteurs	8
C. PRIORITÉS POUR L'AVENIR	11

Un peu d'histoire

Il y a près de cinq ans, le gouvernement du Canada faisait connaître l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), une démarche conjointe du gouvernement fédéral et du secteur bénévole et communautaire visant à établir une nouvelle relation entre eux, à améliorer le cadre réglementaire du secteur bénévole et communautaire et à renforcer la capacité de ce dernier secteur à long terme.

Dès le départ, l'ISBC mettait essentiellement l'accent sur la mise en œuvre d'un accord conjoint ou d'une entente-cadre qui assurerait la reconnaissance visible et concrète de l'importance de la relation. Signé le 5 décembre 2001, l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire prévoit également des lignes directrices pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord. Moins d'un an plus tard, soit en octobre 2002, le Code de bonnes pratiques de financement et le Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques sont publiés.

L'aventure continue : le deuxième rapport à l'intention des Canadiens et des Canadiennes sur la mise en œuvre de l'Accord entre le gouvernement du Canada et le secteur bénévole et communautaire reflète l'engagement pris par les secteurs de faire rapport tous les ans à la population canadienne sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord et des deux Codes de bonnes pratiques. Fruit d'une collaboration, le rapport donne les points saillants des réalisations dans les deux secteurs d'octobre 2003 à septembre 2004. En plus de faire une rétrospective de la dernière année, il fixe les priorités des secteurs pour l'année qui vient. (On peut consulter *L'aventure continue* sur le site de l'ISBC au www.vsi-isbc.ca.)

Objet du présent document

En tant que l'un des deux documents connexe au rapport conjoint, le présent document vise à renseigner ceux qui veulent une information plus détaillée sur les activités des ministères et organismes du gouvernement fédéral au cours de la dernière année. (Le document d'information sur les activités du secteur bénévole et communautaire peut être consulté au www.vsf-fsbc.ca.) L'accent est mis sur le résultat d'une enquête menée auprès des ministères fédéraux au cours de l'été 2004 afin d'évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques à l'échelle du gouvernement fédéral. En plus de faire état des bonnes pratiques, le rapport donne des exemples tangibles et des idées pratiques qui aideront les ministères et organismes à mettre en œuvre l'Accord et les Codes de manière générale au sein de leur organisation.

Le document fait part des activités et des réalisations du gouvernement du Canada dans les domaines établis comme priorités dans le rapport de l'année dernière, intitulé *Bâtir des liens avec l'Accord*. Ces priorités sont :

1. PRÉPARER LE TERRAIN POUR INTÉGRER ENTIÈREMENT LES ENGAGEMENTS DE L'ACCORD À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES EN PRENANT LES MESURES SUIVANTES :

- adopter une méthode ou une perspective propre au secteur bénévole et communautaire pour s'assurer que l'on tient compte des conséquences des lois, des règlements, des politiques et des programmes sur les organismes de ce secteur;
- intégrer les exigences de l'Accord aux mécanismes de production de rapport;
- favoriser les échanges de personnel entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada pour permettre aux deux secteurs de mieux se comprendre et se connaître.

2. POURSUIVRE LES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE À COURT TERME, CE QUI PERMETTRA :

- de faire valoir l'Accord et les Codes, et de favoriser leur compréhension;
- de renforcer la collaboration interministérielle;
- de renforcer la collaboration entre les deux secteurs concernant les enjeux identifiés conjointement comme exigeant une plus grande collaboration et des recherches conjointes, et pour déterminer, partager et faire connaître les résultats des projets de Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles.

La dernière partie du document jette un regard sur l'avenir, exposant les priorités du gouvernement fédéral pour la prochaine année, lequel poursuit son travail d'application de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques de financement et pour le dialogue sur les politiques.

Vous voulez en savoir plus?

Pour en savoir plus sur ces rapports ou pour se renseigner sur l'Accord et les Codes de bonnes pratiques, ou encore l'ISBC, consulter www.vsi-isbc.ca. Pour en savoir plus sur le rapport du secteur bénévole et communautaire, consulter le site www.vsf-fsbc.ca.

A. Les assises du changement

La dernière année a été une occasion de changements dans la supervision gouvernementale de l'ISBC, et notamment dans la responsabilité des initiatives connexes à l'Accord et aux deux Codes de bonnes pratiques.

Un nouveau ministère est responsable

L'année dernière, la responsabilité du gouvernement fédéral de diriger l'ISBC est passée de Patrimoine canadien à Développement social Canada (DSC). À cette occasion, DSC a pris en charge, au nom du gouvernement du Canada, la définition du lien avec le secteur bénévole et communautaire, y compris la supervision et l'établissement de rapports, à l'échelle du gouvernement, sur la mise en œuvre de l'Accord. Le renforcement des liens intersectoriels incombe parallèlement à l'ensemble du gouvernement, puisque chaque ministère et institution fédérale met à l'œuvre l'Accord et les Codes de bonnes pratiques dans ses rapports quotidiens avec le secteur bénévole et communautaire.

Structures horizontales

Au niveau ministériel, le Comité directeur des sous-ministres adjoints (CDSMA) a un mandat décisionnel au sein du gouvernement du Canada dans les dossiers concernant l'ISBC. Ce comité, qui s'est réuni trois fois au cours de la dernière période visée par ce rapport (octobre 2003 à septembre 2004), a récemment recommandé la formation d'un Comité directeur des directeurs généraux (CDDG) qui offrirait conseils et avis stratégiques au Comité directeur conjoint de l'ISBC. Au cours de la prochaine année, le CDDG conseillera DSC quant aux moyens de renforcer l'intégration horizontale et la mise en œuvre des outils et mécanismes élaborés dans le cadre de l'ISBC, et notamment de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques.

COMITÉ DIRECTEUR DES SMA

Susan Scotti (présidente)

Sous-ministre adjointe, Programmes de la sécurité du revenu
Développement social Canada

Marie-Josée Thivierge (vice-prés.)

Sous-ministre adjointe, DG de l'apprentissage
Ressources humaines et Développement des compétences Canada

Stephen Rigby

Commissaire adjoint, DG de la politique et de la planification
Agence du revenu du Canada

Scott Broughton

Sous-ministre adjoint, DG de la santé de la population et de la santé publique
Santé Canada

Mike Sheridan

Statisticien en chef adjoint, Statistique sociale des institutions et du travail
Statistique Canada

Mary Carman

Sous-ministre adjointe associée, Spectre, technologies de l'information et télécommunications
Industrie Canada

Bill Austin

Secrétaire adjoint, Secrétariat du conseil du Trésor

Réal Bouchard

Directeur, Politique sociale
Finances Canada

Jennifer Benimadhu

Vice présidente, Agence canadienne de développement international

Eileen Sarkar (ex-présidente)

Sous-ministre adjointe, Citoyenneté et patrimoine
Patrimoine canadien

Activités individuelles des ministères

Sur le plan des ministères, des efforts substantiels sont consacrés à la mise en place de structures organisationnelles qui appuieront la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Comme le révélait l'enquête réalisée à l'échelle du gouvernement, des 39 ministères qui ont répondu au sondage :

- trois quarts ont déclaré avoir un champion en place pour superviser la progression de la mise en œuvre;
- un peu plus de la moitié ont une équipe de mise en application qui appuie le champion;
- près des trois quarts ont une structure de discussion et d'analyse des questions liées à l'Accord;
- deux tiers ont des structures qui regroupent les membres du ministère et ceux du secteur bénévole et communautaire pour qu'ils se penchent sur les questions d'intérêt commun;
- trente ont des bureaux régionaux; plus de la moitié de ces derniers prennent part à la mise en œuvre de l'Accord et quatre bureaux sur dix ont une structure régionale d'application.

AUX INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA ...

Le Comité du président sur le secteur bénévole et communautaire se réunit régulièrement pour discuter des enjeux actuels et en émergence du secteur bénévole et communautaire. De plus, le conseil consultatif de chacun des 13 instituts de l'organisation compte au moins un représentant du secteur bénévole et communautaire et un membre qui s'intéresse aux partenariats avec le secteur bénévole et communautaire. L'IRSC a également un Groupe de travail sur les partenariats qui explore les moyens de favoriser les partenariats, et notamment la collaboration avec des partenaires dans le secteur bénévole et communautaire.

À L'AGENCE CANADIENNE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE ...

Qualifiant de « solide et dynamique » sa relation avec le secteur bénévole et communautaire, l'ACEA applique une vaste gamme de formules de consultation, et notamment un registre public, pour favoriser la participation effective de la population aux évaluations environnementales. De plus, le comité multipartite de réglementation comprend des représentants des groupes écologiques et autochtones et des associations industrielles.

AU MINISTÈRE DES ANCIENS COMBATTANTS ...

De concert avec Santé Canada et le secteur bénévole et communautaire, le ministère a appuyé le financement de groupes locaux d'anciens combattants à l'aide du Fonds pour la santé de la population.

B. Nos réalisations à ce jour

Comme prévu dans l'Accord, le gouvernement de Canada et le secteur bénévole et communautaire sont tous les deux responsables de faire rapport sur leurs progrès quant à la mise en œuvre de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques de financement et pour le dialogue sur les politiques. L'information qui suit, fait un survol des activités gouvernementales et réalisations dans les domaines identifiés comme priorités dans le document connexe du gouvernement du Canada du premier rapport aux Canadiens et Canadiennes, soit *Bâtir des liens avec l'Accord*. La période couverte par ce rapport est octobre 2003 à septembre 2004.

Questionnaire gouvernemental

La plupart des données de ce rapport connexe viennent d'une enquête menée à l'été 2004 auprès des ministères et organismes du gouvernement fédéral. S'inspirant des leçons tirées du processus de l'année dernière, le

questionnaire tient plus compte de la diversité des liens qui unissent le secteur bénévole et communautaire et les ministères et facilite la comparaison entre les réponses des deux secteurs. Plus simple qu'en 2003, le questionnaire 2004 porte sur les éléments suivants :

- la connaissance générale, dans chaque organisme, de l'Accord, des Codes de bonnes pratiques de financement et pour le dialogue sur les politiques;
- les mesures prises ou prévues pour mettre en œuvre l'Accord et les Codes;
- les bonnes pratiques qui ont été adoptées en ce qui concerne le financement;
- les bonnes pratiques qui ont été adoptées en ce qui concerne le dialogue sur les politiques;

QUI A RÉPONDU?

Trente-neuf ministères et organismes ont remis le questionnaire de sondage* :

- Agence canadienne de développement international
- Agence canadienne d'évaluation environnementale
- Agence canadienne d'inspection des aliments
- Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec
- Agence de promotion économique du Canada atlantique
- Agence du revenu du Canada
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Anciens Combattants Canada
- Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail
- Citoyenneté et Immigration Canada
- Commission canadienne des droits de la personne
- Commission de la fonction publique du Canada
- Commission des champs de bataille nationaux
- Commission du droit du Canada
- Commission nationale des libérations conditionnelles
- Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie
- Défense nationale et Forces armées Canada
- Développement social Canada
- Diversification de l'économie de l'Ouest
- École de la fonction publique du Canada
- Environnement Canada
- Gendarmerie royale du Canada
- Industrie Canada
- Infrastructures Canada
- Instituts de recherche en santé du Canada
- Justice Canada
- Office des transports du Canada
- Agence Parcs Canada
- Patrimoine canadien
- Pêches et Océans Canada
- Résolution des questions des pensionnats indiens Canada
- Ressources humaines et Développement des compétences Canada
- Santé Canada
- Sécurité publique et Protection civile Canada
- Service correctionnel Canada
- Société canadienne d'hypothèques et de logement
- Statistique Canada
- Transports Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux

* Huit autres ministères et organisme ont signalé que le questionnaire ne s'appliquait pas dans leur cas en raison de leurs faibles liens avec le secteur bénévole et communautaire.

- les progrès accomplis quant aux priorités définies dans le dernier rapport d'étape de l'organisme.

Le questionnaire 2004 a été distribué au mois d'août aux sous-ministres dans l'ensemble du gouvernement fédéral. En plus de souligner les principales conclusions de l'enquête, ce rapport connexe met en évidence quelques-unes des manières créatrices et efficaces qu'utilisent les institutions fédérales pour mettre en œuvre l'Accord et les Codes de bonnes pratiques dans leurs relations avec le secteur bénévole et communautaire.

1. PRÉPARER LE TERRAIN POUR INTÉGRER ENTIÈREMENT LES ENGAGEMENTS DE L'ACCORD À LA CULTURE ET AUX ACTIVITÉS MINISTÉRIELLES EN PRENANT LES MESURES SUIVANTES :

- *Adopter une méthode ou une perspective propre au secteur bénévole et communautaire pour s'assurer que l'on tient compte des conséquences des lois, des règlements, des politiques et des programmes sur les organismes de ce secteur.*

Bien que le gouvernement fédéral n'ait pris aucune mesure généralisée pour adopter une perspective propre au secteur bénévole et communautaire pendant la période visée par le rapport, des ministères et organismes ont pris l'initiative de démarches connexes. Des pratiques du genre pourront servir de modèles aux autres, lorsque ces derniers chercheront à intégrer les engagements de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques dans leurs activités quotidiennes.

- *Intégrer les exigences de l'Accord aux mécanismes de production de rapport.*

Comme a permis de le constater l'enquête à l'échelle

À SERVICE CORRECTIONNEL CANADA ...

Le ministère applique une « perspective du Code » à la révision de ses programmes et à la gestion de ces derniers.

À SANTÉ CANADA ...

La perspective propre au secteur bénévole et communautaire est appliquée à l'étude des documents du Cabinet.

du gouvernement, les ministères et organismes vont de l'avant quant aux initiatives qui favorisent le suivi et les rapports sur une base permanente. Par exemple :

- la moitié ont répondu cherche à connaître l'opinion du secteur bénévole et communautaire sur la relation entretenue;
 - environ quatre organisations sur dix ont établi des points de références sur leur relation avec le secteur bénévole et communautaire;
 - plus de la moitié a un moyen pour faire état de progrès accomplis, certains plus informels que d'autres.
- *Favoriser les échanges de personnel entre le secteur bénévole et communautaire et le gouvernement du Canada pour permettre aux deux secteurs de mieux se comprendre et se connaître.*

Nous n'avons pas de données sur le nombre et sur la nature des échanges de personnel, mais, selon des observations empiriques, il y aurait eu divers échanges de circonstance entre les deux secteurs au cours de la période visée par le rapport. Ainsi, un employé de DSC aurait travaillé sur le dossier de l'assurance-responsabilité avec le Forum du secteur bénévole et communautaire (voir la page 8).

À LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA ...

Le mode progressiste de gestion du rendement de cet organisme est envisagé pour suivre les progrès accomplis en ce qui concerne les principes de l'Accord.

À PATRIMOINE CANADIEN ...

Les directions générales et les bureaux régionaux ont inscrit à leur calendrier de planification des travaux la mise en œuvre de l'Accord et des Codes.

À DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA ...

Les rapports ministériels visant, d'une part, les plans et priorités et, d'autre part, le rendement présentent les plans et les progrès réalisés pour la mise en œuvre de l'Accord et des Codes comme étant une démarche de l'ensemble du gouvernement du Canada.

2. POURSUIVRE LES ACTIVITÉS DE MISE EN ŒUVRE À COURT TERME, CE QUI PERMETTRA DE :

- *Faire valoir l'Accord et les Codes et de favoriser leur compréhension.*

Le gouvernement du Canada tenues des activités visant à mieux faire connaître et comprendre l'Accord et les Codes.

Au niveau ministériel

Le gouvernement fédéral reconnaît la nécessité d'un dialogue entre les deux secteurs aux échelons supérieurs. Pendant la période visée par le rapport, l'honorable Liza Frulla, alors ministre du Développement social, a rencontré les principaux porte-parole du secteur bénévole et communautaire. Les membres de ce secteur en ont profité pour souligner l'importance de remplir les promesses faites dans l'Accord, dans les Codes de bonnes pratiques de financement et pour le dialogue sur les politiques. Malheureusement, en raison de deux changements de Cabinet au cours de la période visée par le rapport, la rencontre entre le Comité consultatif ministériel et les dirigeants du secteur bénévole et communautaire n'a pas eu lieu.

Réseau de champions

Bien que les champions ministériels (en charge de la mise en œuvre au sein de leur organisation) et les représentants du secteur bénévole et communautaire n'aient pas été en mesure de se rencontrer comme prévu l'année dernière, on prévoit une rencontre des deux groupes au cours de l'automne.

SELON L'ENQUÊTE :

- La moitié des ministères et organismes qui ont répondu au questionnaire ont déclaré avoir défini une stratégie de sensibilisation, beaucoup d'autres ont adopté une approche moins formelle.
- Les deux tiers ont déclaré que toutes les composantes du ministère avaient une idée générale de l'Accord.
- Les moyens de sensibilisation les plus courants : distribution de l'Accord et des Codes, séances d'information pour les cadres, exposés au personnel, ateliers et courriels.

Rencontres des secteurs

Plusieurs ministères et organismes ont rencontré et mis à contribution le secteur bénévole et communautaire, tant de manière formelle qu'informelle dans le courant de leurs activités pendant la dernière année. Voici des données intéressantes :

- plus de la moitié des ministères et organismes qui ont répondu au questionnaire ont déclaré que leur ministre avait rencontré des représentants du secteur bénévole et communautaire au cours de la période visée par le rapport;
- un tiers tenait des rencontres régulières, alors que plus de la moitié organisait des réunions spéciales au besoin;
- à peu près la moitié des ministères et organismes a une stratégie de mise en œuvre du *Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques*.

À SANTÉ CANADA ...

Un nouveau manuel de normes de fonctionnement pour les ententes de subvention et contribution facilite l'harmonisation des processus à la Direction générale de la santé de la population et de la santé publique. Ledit manuel, développé dans l'esprit de l'Accord et des Codes, fait l'objet d'une vaste publicité à l'échelle du ministère.

À RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ...

Le directeur de bureau régional fait partie de la Table des bailleurs de fonds collaborateurs, laquelle représente un moyen pour les organismes du secteur bénévole et communautaire de faire valoir leur projet à une gamme de bailleurs de fonds des secteurs public et privé. La Table augmente l'accès à des programmes subventionnés, tout en réduisant les chevauchements et doubles emplois.

À INDUSTRIE CANADA ...

À la fin de chaque exercice, le ministère effectue un post-mortem des demandes de financement et des méthodes d'attribution. Cette approche aide le personnel à trouver les améliorations nécessaires, y compris ce qu'il faut pour rendre le mode de prestation des programmes plus transparent et convivial. À la suite de ces efforts, les demandeurs proposent des projets de qualité supérieure qui sont plus susceptibles de donner des rapports d'étude de meilleure qualité.

Initiatives de formation

Au cours de la dernière année, les deux secteurs ont joint leurs forces pour donner de la formation dans les ministères et les organismes du secteur bénévole et communautaire partout au pays sur la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. À partir des leçons tirées des ateliers de formation donnés auparavant, la méthode de formation a été révisée, afin de fournir aux formateurs locaux, aux champions du gouvernement fédéral et autres personnes intéressées, des modules qui peuvent être adaptés aux besoins individuels. Après chaque cours, les organisateurs examinaient les résultats afin d'établir comment le cours pouvait être amélioré. (lien vers Séances de formation et d'information dans le rapport conjoint) Divers ministères fédéraux ont obtenu cette formation.

Le 14 janvier 2004, DSC a organisé un cours de formation pour 17 employés représentant toutes les régions et tous les secteurs de Patrimoine canadien, afin d'aider ces derniers à comprendre les liens entre l'Accord et leur secteur d'activités au sein du ministère, de préparer les participants à donner des ateliers sur l'Accord et les Codes et de favoriser l'élaboration d'une stratégie d'application ministérielle.

■ *Renforcer la collaboration interministérielle*

Une approche coordonnée à l'échelle du gouvernement

Depuis la première mise en œuvre de l'Accord et des Codes, les ministères ont souligné la nécessité de collaboration et d'apprentissage à l'échelle du gouvernement fédéral. Pour répondre à cette demande, DSC a coordonné une séance de formation interministérielle le 29 janvier 2004, au cours de laquelle on a montré comment utiliser les instruments de formation conjoints du gouvernement et du secteur bénévole et communautaire et l'approche des cours en région, et on échangé sur d'autres stratégies de formation ministérielles sur l'Accord et les Codes. Suivi par un représentant dans 16 ministères et par 8 représentants et formateurs de DSC, le cours a permis d'assurer la compréhension et la connaissance à l'échelle du gouvernement des outils de formation et de diverses approches utilisées dans les ministères.

Dans le Code de bonnes pratiques de financement, le gouvernement du Canada s'engage à :

- prendre en compte, dans les critères d'examen des propositions de financement, la « valeur unique » que les organismes du secteur bénévole et communautaire apportent à certaines activités entreprises avec le gouvernement du Canada;
- recourir à des ententes de financement pluriannuelles et mettre en œuvre des mécanismes visant à faciliter leur utilisation, lorsque la conjoncture s'y prête, afin d'accroître la stabilité des organismes et leur capacité de planification à long terme;
- faire preuve de souplesse lors de la mise en œuvre de nouveaux programmes qui répondent aux grandes priorités fédérales et, le cas échéant, adapter ces programmes pour répondre aux besoins locaux.

Au début de 2004, un groupe interministériel, sous la présidence de DSC, s'est rencontré plusieurs fois pour échanger sur les bonnes pratiques en matière de financement et pour favoriser leur application à l'échelle du gouvernement fédéral. Beaucoup de ces bonnes pratiques étaient tirées des rapports d'étape rédigés à l'échelle du gouvernement l'année dernière, lesquels soulignaient diverses initiatives originales. Par exemple, les ministères avaient déclaré avoir utilisé le Code pour effectuer les activités suivantes :

- analyser les liens financiers actuels et possibles avec le secteur bénévole et communautaire;
- inspirer le renouvellement des modalités d'application des programmes de financement;
- effectuer une analyse des écarts quant aux méthodes et aux procédures ministérielles, et notamment celles sur la gestion des risques, les politiques sur les paiements de transfert et les plans d'action ministériels visant les subventions.

En juillet 2004, Développement social Canada (DSC) a entrepris des discussions en vue de former un groupe de travail qui se penchera sur les mécanismes actuels de financement et recommandera des moyens de favoriser les investissements dans les collectivités par le gouvernement fédéral. Le travail débutera pendant la période visée par le prochain rapport.

Rapports sur la situation

Un groupe de travail interne composé de représentants d'un peu partout au sein du gouvernement fédéral a été formé pour superviser la conception d'un questionnaire amélioré sur la mise en œuvre de l'Accord et des Codes. Afin d'assurer la possibilité de comparer les réponses aux questionnaires des deux secteurs, un membre du Forum du secteur bénévole et communautaire assistait aux réunions.

SELON L'ENQUÊTE :

- Les trois cinquièmes des ministères qui ont répondu offrent du financement au secteur bénévole et communautaire;
- un cinquième ont une stratégie d'application du Code de bonnes pratiques de financement.

- *Renforcer la collaboration entre les deux secteurs concernant les enjeux identifiés conjointement comme exigeant une plus grande collaboration et des recherches conjointes, et pour déterminer, partager et faire connaître les résultats des projets de Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles.*

À l'égard de cette priorité, le gouvernement fédéral a fait beaucoup dans les secteurs suivants :

Assurance responsabilité

Le coût et l'accessibilité financière de l'assurance responsabilité est l'un des grands problèmes des organismes du secteur bénévole et communautaire. Bien que rien n'ait été entrepris conjointement à ce sujet, le gouvernement du Canada, dans le cadre du Programme de stages et de bourses d'études dans le domaine des politiques, a financé l'affectation d'un fonctionnaire au Forum, afin qu'il effectue des consultations régionales et un sondage

en ligne, pour répertorier les problèmes d'assurance les plus souvent rencontrés par les organisations du secteur bénévole et communautaire. Les résultats sont présentés dans un rapport, intitulé *L'assurance responsabilité dans le secteur bénévole et communautaire : Cerner les enjeux*, que l'on peut consulter sur le site du Forum au www.vsf-fsbc.ca. Les deux secteurs travaillent actuellement à répondre aux défis posés.

Règlement des différends

Tant le gouvernement fédéral que le secteur bénévole et communautaire constatent que les partenariats de collaboration représentent un élément clé pour faire affaire entre eux et un indicateur fondamental de réussite de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques. Le Forum et DSC collaborent donc à un projet pilote visant à élaborer une méthode de règlement des différends par un processus de collaboration, pour l'Accord et les Codes. Le projet vise à améliorer la capacité des deux secteurs de servir la population canadienne et les collectivités grâce à des partenariats dans des secteurs dans lesquels ils ont défini des objectifs communs. Des ministères et leurs intervenants sectoriels respectifs prendront part au projet pilote.

SELON L'ENQUÊTE :

Près de quatre organisations sur dix ont un mode de règlement des différends avec leurs partenaires du secteur bénévole et communautaire.

Dialogue sur les politiques

Un volet clé de l'ISBC, la Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles visait à renforcer la capacité du secteur de contribuer à l'élaboration des politiques ministérielles en explorant les moyens de faire participer les intervenants dans le secteur bénévole et communautaire à toutes les étapes du processus de gestion des affaires publiques. Une évaluation formative, effectuée en mars 2004, laisse entrevoir d'importantes leçons tirées pour favoriser la mise en œuvre du *Code de bonnes pratiques pour le dialogue sur les politiques*. Les résultats de l'évaluation sont dans le site de l'ISBC au www.vsi-isbc.ca. Une évaluation des résultats du programme est prévue l'année prochaine.

DANS LE CODE DE BONNES PRATIQUES POUR LE DIALOGUE SUR LES POLITIQUES, LE GOUVERNEMENT DU CANADA S'ENGAGE, ENTRE AUTRES, À :

- respecter et rechercher les compétences et les connaissances du secteur bénévole et communautaire, et intégrer ses conseils dans l'analyse et la conception des initiatives politiques;
- veiller à ce que les initiatives en matière de politiques incluent toute la gamme de points de vue et s'assurer que toutes les suggestions soient étudiées, en prêtant une attention particulière aux groupes les plus susceptibles d'être touchés par les propositions de politiques.

À SÉCURITÉ PUBLIQUE ET PROTECTION CIVILE CANADA ...

Le ministre et le sous-ministre prennent régulièrement la parole devant les assemblées du secteur bénévole et communautaire et rencontrent des représentants d'organismes nationaux faisant partie de ce secteur. Le ministre participe également à la Table ronde des affaires correctionnelles, laquelle est composée de représentants de 12 organismes du secteur bénévole et communautaire dans le domaine correctionnel et la justice pénale.

À AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA ...

Le ministère est en train de préparer des recommandations de formation d'un nouveau conseil consultatif, composé de représentants de groupes d'intérêts, du secteur de la santé publique et des groupes de consommateurs, afin qu'ils conseillent le ministre dans les dossiers concernant l'Agence canadienne d'inspection des aliments

À PATRIMOINE CANADIEN ...

Un groupe de travail sur le sport pour les personnes handicapées comprend des représentants du secteur bénévole et communautaire. Le groupe est en train d'élaborer une politique nationale dans ce domaine.

À DÉFENSE NATIONALE ...

Le programme de débats sur la politique officielle du ministère comprend des discussions en table ronde avec des experts venant du secteur bénévole et communautaire et d'autres organisations.

À AGENCE CANADIENNE D'INSPECTION DES ALIMENTS ...

En tant qu'organisme de réglementation, l'Agence consulte sur une base régulière en vue d'apporter des modifications aux règlements en vigueur, conformément à la politique de réglementation et au processus de consultation qu'exige la *Gazette du Canada*. Elle veille également à mobiliser les parties intéressées dès les premières étapes des mesures législatives et réglementaires.

À CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA ...

À la suite de deux conférences nationales auxquelles a participé le secteur bénévole et communautaire, le ministère a formé le Comité mixte sur les politiques et les programmes en matière d'établissement et d'intégration. Quatre groupes de travail connexes se penchent sur les enjeux suivants : « Comment maximiser le travail actuel dans le secteur d'établissement », « Stratégie relative aux petites communautés », « Accord sur l'établissement », et « Normes pour l'établissement, compétences et Imputabilité ».

C. Priorités pour l'avenir

Le questionnaire sur la mise en œuvre de l'Accord et des Codes de bonnes pratiques au gouvernement fédéral visait, entre autres, à cerner les domaines vers lesquels devraient être dirigées les ressources et l'énergie au cours de la prochaine année. Ces priorités, qui sont également définies dans le rapport conjoint, intitulé *L'aventure continue*, orienteront les travaux du gouvernement du Canada d'octobre 2004 à septembre 2005.

1. ASSIMILER L'ACCORD ET LES DEUX CODES À L'INTÉRIEUR ET ENTRE LES SECTEURS COMME ÉTANT LA FAÇON DE FAIRE :

- Améliorer la flexibilité, l'adaptation et la cohérence des modalités de financement convenues par le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire.
- Approfondir les échanges entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire afin de créer de meilleures politiques officielles au profit de la population canadienne.
- Mesurer le progrès accompli dans la réalisation de nos engagements.

2. VEILLER À CE QUE NOS MINISTÈRES GOUVERNEMENTAUX ET LES ORGANISATIONS DU SECTEUR BÉNÉVOLE ET COMMUNAUTAIRE SE PARTAGENT LES PRATIQUES EXEMPLAIRES ET LES LEÇONS TIRÉES EN CE QUI CONCERNE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD ET DES CODES.

CE QUE LES MINISTÈRES NOUS ONT DIT :

Interrogés sur ce qui devrait retenir l'attention du **gouvernement fédéral**, les répondants ont mentionné plusieurs grands thèmes :

- normaliser les modes de financement (demandes de fonds, surveillance, etc.) à l'échelle du gouvernement fédéral;
- améliorer la responsabilisation, en simplifiant le formulaire de rapport, en réduisant les chevauchements et en élaborant des indicateurs pour l'ensemble du gouvernement;
- engager des discussions constructives sur les politiques et les programmes avec le secteur bénévole et communautaire, dans l'esprit de cet accord historique.

Interrogés sur ce que devraient être les priorités du **secteur bénévole et communautaire**, les répondants ont mentionné les activités suivantes :

- échanger de l'information dans les domaines d'intérêt commun et les stratégies de mise en œuvre qui réussissent, en particulier à l'échelon communautaire;
- mettre en commun les bonnes pratiques en adoptant un mode de jumelage d'organisations qui en sont à une étape différente de la mise en œuvre de l'Accord et des Codes;
- donner l'occasion de communiquer de l'information aux fins d'échanges sur les pratiques exemplaires avec les ministères;
- aider les organisations du secteur bénévole à se bâtir une capacité de réalisation à l'interne de recherches et d'études dans de nouveaux domaines d'activité stratégiques.